

Carte blanche à notre Ministre de tutelle, Madame Valérie Glatigny

Avec la pandémie du covid-19, notre société est, depuis plusieurs semaines, confrontée à une crise sanitaire sans précédent qui bouleverse nos habitudes, modifie notre rapport aux relations collectives de travail et met à mal nos modes de vie.

Les associations du Secteur de la Jeunesse ont vu, elles aussi, leur quotidien bouleversé par l'arrêt net de leurs activités avec les jeunes, la mise en place du télétravail et, pour certaines, l'obligation de mettre leurs travailleurs en chômage temporaire.

Conscient des difficultés des opérateurs de la Fédération Wallonie Bruxelles et du Secteur Jeunesse en particulier, il semble que le gouvernement concerné ait pris ses responsabilités. Un fonds d'urgence « coronavirus » de 50 millions d'euros a été mis en place pour compenser les pertes financières causées par l'annulation d'activités à cause du confinement généralisé, cette enveloppe visant à soutenir l'ensemble des secteurs soutenus par la FW-B. Notre Ministre de tutelle, Madame Valérie Glatigny, a également entendu les questions du secteur à plusieurs reprises et recensé ses pertes sèches jusqu'au 4 mai 2020. Il s'agit d'une initiative à saluer, même si des inquiétudes demeurent encore aujourd'hui concernant la prise en considération du Secteur Jeunesse dans cette répartition. Les Centres de Jeunes et les Organisations de Jeunesse ne souhaitent, en aucun cas, qu'une association de jeunes soit contrainte de fermer ses portes à cause de la crise du Coronavirus.

Il faut souligner que le Secteur de la Jeunesse ne mesure pas encore entièrement l'impact financier que cette crise va provoquer sur la vie des associations. Les projets, les évènements, les activités et les centres de vacances sont tributaires du public qui y participe. Des conditions d'accueil trop contraignantes pour les opérateurs, les jeunes ou leurs familles risquent de fragiliser la pérennité des missions qui nous sont confiées. Le déconfinement se programme tout doucement, nous pourrions prochainement encadrer, à nouveau, des groupes d'enfants et de jeunes. Les activités doivent pouvoir se tenir en toute sécurité, à la fois pour garantir la santé des jeunes et des encadrants mais aussi la survie financière des associations.

En dehors des craintes liées à la crise du COVID-19, les Centres de Jeunes et les Organisations de Jeunesse s'interrogent sur la volonté de la Ministre d'introduire, dans l'arrêté, un moratoire sur les nouveaux agréments pour les associations en modifiant le décret en vigueur. Ce dernier prévoit que les associations de jeunes souhaitant prétendre à l'agrément comme Organisation de Jeunesse ou Centre de Jeunes puissent renvoyer un dossier chaque année. Ce dossier d'agrément fait ensuite l'objet d'une instruction par les services de la Ministre de la Jeunesse et la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ) ou la Commission Consultative des Maisons et des Centres de Jeunes (CCMCJ) en vue de la remise d'un avis sur le respect des critères par l'association concernée. Sur base de ces propositions, la Ministre décide d'agréer ou de ne pas agréer l'association comme organisation de jeunesse ou centre de jeunes. Enfin, même si les deux avis sont positifs, c'est la Ministre qui décide et ce notamment, en fonction des crédits disponibles.

Les pouvoirs spéciaux, justifiés par la crise actuelle, permettent à l'exécutif de répondre plus efficacement au défi que pose celle-ci. Ils doivent être utilisés avec bon sens et parcimonie. En dehors des urgences imposées par les conséquences de la pandémie, il nous semble de bon ton d'appliquer des textes législatifs existants plutôt que d'en atténuer la portée. Par ailleurs, toutes les modifications d'arrêtés ou de décrets ont jusqu'à présent toujours fait l'objet d'une demande d'avis à la CCMCJ ou à la CCOJ par le ministre de tutelle, comme cela est prévu par le décret. Notre Ministre est bien évidemment libre de suivre ou de ne pas suivre l'avis officiel du secteur.

Les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes constituent un pilier majeur de la vie culturelle et associative ainsi qu'un partenaire de premier ordre dans la vie des jeunes.

Notre mission est de contribuer au développement par les jeunes de leurs responsabilités et de leurs aptitudes personnelles. Cette crise soudaine a affirmé l'importance des valeurs qui sont défendues au quotidien par le Secteur de la Jeunesse : créer des liens sociaux, échanger, partager, faire participer les jeunes... Tant de besoins vitaux qui répondent à nos engagements pédagogiques envers les jeunes, notamment en les soutenant à devenir des citoyens actifs, responsables, critiques et solidaires au sein de la société d'aujourd'hui et de demain après le Corona Virus.